

L'opportunité française, c'est maintenant !

Texte : Philippe Ratte, Jean-Charles Simon

Maquette : David Dumand

© Fondation Prospective et Innovation, septembre 2014

© Ginkgo Éditeur pour la présente édition

ISBN : 978-2-84679-246-2

Ginkgo Éditeur

33, boulevard Arago

75013 Paris

www.ginkgo-editeur.fr

Préface de
JEAN-PIERRE RAFFARIN
Vice-Président du Sénat
Ancien Premier Ministre

L'opportunité française, c'est maintenant !

GINKGO
éditeur

Sommaire

Préface

JEAN-PIERRE RAFFARIN,
Vice-Président du Sénat, Ancien Premier Ministre..... 5

LA FRANCE, UN PAYS DE CONFIANCE

JEAN-CHARLES SIMON,
associé gérant du cabinet SIMON ASSOCIÉS 9

L'OPPORTUNITÉ FRANÇAISE, C'EST MAINTENANT ! 17

1. La France partage depuis plus de cinquante ans avec la Chine une conception globale de l'ordre international
2. La France est le pays de la qualité
3. La France est leader mondial dans plusieurs industries de pointe
4. Le tissu industriel français est en pleine transition, situation fertile en opportunités
5. La place bancaire de Paris et le gouvernement français offrent des conditions optimales aux investissements chinois
6. La coopération sincère, en profondeur, et dans la durée entre la France et la Chine est une politique constante des deux gouvernements.
7. Le désir des entreprises françaises de se développer en Chine appelle des partenariats symétriques ouvrant aux entreprises chinoises un développement sur les marchés européens et mondiaux où les firmes françaises sont implantées de longue date
8. L'expérience ancienne de la diaspora chinoise en France prouve que les Chinois y sont très bien accueillis et appréciés, et que le développement de leurs activités y fait l'objet d'un consensus favorable.
9. La France est le meilleur tremplin pour se développer dans tous les pays de la Francophonie
10. Pour inventer la croissance verte, les génies français et chinois apportent les complémentarités requises

Préface

JEAN-PIERRE RAFFARIN
Vice-Président du Sénat,
Ancien Premier Ministre

« *Une certaine idée de la France* » vit dans l'esprit des peuples du monde. « *Il y a un pacte plusieurs fois séculaire entre la liberté du monde et la grandeur de la France* », disait encore le Général de Gaulle, et la noblesse de cette vision-là continue d'éclairer l'image du pays.

Mais l'idée que se font de la France les diverses nations, telle la lumière blanche, se décompose en un arc en ciel chromatique aux prismes de l'histoire et de leur propre culture.

C'est ainsi que vit dans l'esprit d'une majorité de Chinois l'idée sympathique d'une France « *romantique* », on dirait plus justement *romanesque*, faite de souvenirs littéraires et d'une image de bien vivre où un certain luxe s'allie à une agréable légèreté de l'être. Cette réputation attire chaque année des dizaines de milliers de touristes chinois en France, qui viennent y chercher le cadre rêvé d'un certain art de vivre. C'est bien.

C'est ainsi aussi que vit une relation politique de grande qualité entre les deux pays, qu'inspire

ensemble un idéal de paix universelle et de prospérité commune de l'humanité dans le respect de chacun. Elle connaît en 2014 la réjouissance d'un jubilé.

Mais c'est ainsi surtout qu'il conviendrait que la Chine en plein essor redécouvre une France « *Mère des arts, des armes et des lois* », comme l'appelait Ronsard au XVI^e siècle, c'est-à-dire non seulement un pays de culture (*les « lois »*) et de puissance politique (*les « armes »*, dans le langage de l'époque), mais d'abord et avant tout un pays créateur et innovant en matière industrielle (« *les arts* » signifiait au XVI^e siècle *les métiers*, et non l'« *art* » au sens où nous le comprenons à présent).

La France est un des foyers historiques de la modernité scientifique et technique, un pays de ressources technologiques et de savoir faire incomparables, une grande nation industrielle et commerciale : elle est aujourd'hui un partenaire de choix pour les entreprises chinoises dans leur double avancée actuelle, vers le monde entier d'une part, vers l'avenir à inventer d'autre part.

Le présent livret, écrit en symétrie avec le récent ouvrage de la Fondation Prospective et Innovation « *PME : La Chine, c'est maintenant* » à la suite du colloque annuel de la Rochelle sur les PME et la Chine, invite les entreprises chinoises à considérer dix fortes raisons de se tourner vers la France.

Il se propose ainsi de contribuer à un nouveau partenariat dynamique entre la Chine et la France, non seulement dans l'esprit *win-win* à l'honneur depuis des décennies, mais dans une volonté ambitieuse de travailler ensemble à bâtir le monde du XXI^e siècle et au delà.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

Président de la Fondation Prospective et Innovation

Cet ouvrage est publié avec le soutien et la contribution du cabinet d'avocats SIMON ASSOCIÉS, qui s'est vu remettre en 2014 par Le Monde du Droit et l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) le 1^{er} Prix (trophée d'or) catégorie « Entreprises en Difficultés », palmarès réalisé au moyen d'un vote auprès de plusieurs milliers de clients de cabinets d'avocats d'affaires (juristes d'entreprises, DR, DG, DRH, etc.). Implanté à Paris - Lyon - Nantes - Montpellier, mais aussi en Chine, au Brésil et au Luxembourg, ce cabinet offre aux entreprises les services d'une expertise à la fois internationale et finement reliée au terrain.

SIMON Associés est un cabinet d'avocats français, présent dans plusieurs villes de France au moyen du réseau SIMON Avocats, qui a conclu en Chine un accord de partenariat avec l'un des premiers cabinets d'avocats chinois. Les équipes dédiées de SIMON Associés, tant en France qu'en Chine, conseillent investisseurs et industriels chinois dans leurs relations avec les entrepreneurs français.

SS
SIMON ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

La France, un pays de confiance

JEAN-CHARLES SIMON
associé gérant du cabinet SIMON ASSOCIÉS

La France est un pays de droit qui confère une grande stabilité de nature à donner confiance. Cette stabilité des institutions françaises, qui s'inscrit désormais dans la tradition, place la France comme un des leaders de l'Union Européenne, au cœur de l'un des marchés les plus importants du Monde. La France n'aurait pas conquis cette place sans ses institutions où la place du droit est prépondérante.

Il existe traditionnellement deux grandes familles juridiques : la famille de droit romain et la famille de common law. La France appartient, comme beaucoup de pays d'Europe, à la famille issue du droit romain qui évolue avec la coutume. La source du droit se trouve dans la Loi et dans les codes, alors qu'en common law les décisions des juges (la Jurisprudence) sont la source du droit.

Le Code Civil français dit « Napoléon » a influencé en Europe l'Allemagne, les Pays Bas, l'Italie, la Suisse et Belgique ; il a aussi été à la source du droit des pays de l'Afrique de l'ouest mais également de certains pays d'Amérique du Sud, du Moyen Orient ou du Maghreb.

Le texte fondateur de l'État français d'aujourd'hui est la Constitution du 4 octobre 1958 qui énonce les

principes essentiels de la République Française et les garanties données à chacun. L'ensemble des lois de la Constitution prédominent sur tout autre texte qui doit les respecter, qu'il s'agisse des Lois (votées par le Parlement), des Règlements ou des Décrets (qui complètent la loi sur les questions pratiques).

La Chine a reconstruit depuis 20 ans son système juridique, empruntant au droit occidental et français, et l'expérience montre que les entrepreneurs ou investisseurs chinois trouvent ainsi des repères dans le système juridique français.

Un des principes fondamentaux du droit français est celui de sécurité juridique

Chaque personne, physique ou morale, doit être capable, de manière claire et intelligible, de comprendre ce qui est permis et ce qui est interdit par le droit applicable. La sécurité juridique impose aussi une certaine stabilité des lois en vigueur qui ne doivent pas être imprévisibles.

Les règles juridiques en France sont de qualité car elles prescrivent autant que possible de manière assez simple, interdisent et sanctionnent. Ces règles sont lisibles et leurs énoncés précis dans leur majorité.

La sécurité juridique impose aussi que ces règles soient identiques pour tous, garantissant chacun contre l'arbitraire. La Loi est en France la même pour tous.

Et lorsque la règle de droit n'est pas respectée, c'est au service public de la justice, indépendante et impartiale, de faire respecter la Loi et de prendre une décision.

La distinction du droit privé et public

La France, dont le droit est issu de son histoire, qui a donc hérité certaines de ses règles du droit romain, a traditionnellement distingué le droit privé et le droit public.

Le droit privé régit les règles entre particuliers ou personnes privées, physiques ou morales (sociétés, groupements, etc..). Les tribunaux de l'ordre judiciaire sont compétents pour connaître des litiges. Le droit public régit les rapports avec l'État. Les tribunaux qui connaissent de ces questions sont ceux de l'ordre administratif.

Droit public et privé contribuent ensemble à la préservation des intérêts collectifs ou individuels.

Les principales règles de droit applicables en France

Le droit civil est le droit commun, le socle du droit privé. Il s'applique chaque fois qu'il n'existe pas une règle particulière.

Le droit commercial est un droit d'exception du droit civil quand le droit civil est muet sur certaines

situations. Le droit commercial s'applique aux commerçants et aux entreprises. Le droit bancaire, des transports, de la concurrence, de la distribution sont des dérivés du droit commercial. Le droit fiscal complète les règles de la vie es affaires.

Le droit du travail est aujourd'hui une branche autonome du droit civil. Il traite des relations individuelles et collectives du travail dans l'entreprise. Il va probablement prochainement évoluer dans le sens d'une flexibilité des relations du travail.

Un autre domaine du droit souvent rencontré par l'investisseur étranger est celui du droit de l'environnement à la fois droit public, droit privé, voire parfois droit international. C'est un droit qui protège et garantit du respect de l'environnement et de la qualité de la vie. La France a une réglementation innovante dans ce domaine et elle souvent prise en exemple. Cela a aussi conduit à une réflexion globale qui a conduit à une innovation reconnue des industriels français.

Enfin, le droit de l'Union Européenne est de plus en plus présent. Il intervient dans le domaine public ou privé.

Une application juste des règles juridiques pour tous au moyen d'un service public de la Justice.

Les juges qui appartiennent aux juridictions administratives et judiciaires sont chargées d'appliquer la Loi. Les décisions des juges constituent la

Jurisprudence. Chacune de ces juridictions dispose de trois degrés de tribunaux. Le premier degré, le degré d'appel (ou de recours) et enfin un troisième degré de cassation qui vérifie que les juges ont bien appliqué le droit.

Cette organisation judiciaire qui donne une place importante à la Jurisprudence, pour appliquer et interpréter la Loi, contribue à garantir une juste application des textes de droit.

La France est ainsi dotée d'une justice autonome. Les juges ne sont pas des fonctionnaires et ne sont pas soumis à une autorité hiérarchique. Ils sont inamovibles, et leurs décisions ne peuvent être contestées que dans le cadre de l'exercice des voies de recours en appel ou cassation. C'est une autorité constitutionnelle, le Conseil supérieur de la magistrature, qui assure la gestion de leur carrière. Il existe en outre une procédure de récusation permettant aux parties de mettre en cause la partialité suspectée d'un juge.

Un droit français pragmatique

L'investisseur étranger va donc connaître en France de divers droits. Le plus souvent il s'agit du droit commercial, du droit fiscal, du droit des marques, de l'environnement ou encore du droit du travail.

Les règles juridiques qui s'appliquent ne sont pas seulement des contraintes et protègent aussi l'entreprise.

Le droit français a su évoluer ces dernières années pour s'adapter aux exigences de l'économie. Le nouveau gouvernement vient d'annoncer des mesures innovantes à venir, notamment en matière de droit du travail ou de la fiscalité des entreprises.

La protection du secret des affaires

Le France est un pays d'inventions, d'innovations et de créations. Elle est reconnue pour sa main d'œuvre qualifié et productive, les compétences managériales de ces cadres, la créativité et l'excellence de ses ingénieurs. Elle est à la première place européenne pour les implantations industrielles (rapport Cabinet EY 26 mai 2014) et considérée comme un des pays les plus innovants au Monde.

Inventer, concevoir et créer en France est un atout à la fois technologique et juridique car la France est aussi dotée de règles qui protègent la création. Bientôt, une loi spécifique protégera le secret des affaires.

Ces règles de protection profitent à tous, et notamment aux investisseurs chinois qui viennent innover et inventer dans notre pays.

Le rôle des professionnels du Droit et du Chiffre

Afin de comprendre et d'anticiper les questions qui vont se poser à eux sur le plan juridique,

les industriels et investisseurs chinois doivent s'entourer de différents conseils, notamment du droit et du chiffre.

En matière de chiffre, les professions de commissaire aux comptes ou d'experts comptables sont des professions règlementées qui répondent à des règles strictes d'exercice.

Il en est de même en matière de droit. La profession d'avocat est règlementée et répond à des règles exigeantes des ordres professionnels. Les avocats sont soumis à une déontologie stricte à l'égard de leurs clients et de leur exercice professionnel.

Les notaires ont aussi aujourd'hui une place aux côtés des entreprises dans le cadre d'une activité complémentaire de celle des experts comptables ou des avocats. Leur exercice professionnel est également très encadré.

La France, pays de confiance

Les règles de droit en France sont ce qu'elles sont, ni meilleures ni plus mauvaises que dans d'autres pays de l'Union Européenne, avec leurs forces et faiblesses, mais elles s'appliquent à tous, de manière égale, avec sécurité et indépendance.

La France défend un système juridique qui tend à devenir un instrument de son développement, les pouvoirs publics ayant aujourd'hui conscience, plus que jamais, de l'attractivité économique du droit.

L'organisation du droit autour de l'économie se développe et chacun a pris conscience d'une nécessaire adaptation aux réalités de la mondialisation.

C'est dans cet esprit que les investisseurs chinois doivent aborder notre pays avec **confiance**.

JEAN-CHARLES SIMON

L'opportunité française, c'est maintenant !

1. La France partage depuis plus de cinquante ans avec la Chine une conception globale de l'ordre international
2. La France est le pays de la qualité
3. La France est leader mondial dans plusieurs industries de pointe
4. Le tissu industriel français est en pleine transition, situation fertile en opportunités
5. La place bancaire de Paris et le gouvernement français offrent des conditions optimales aux investissements chinois
6. La coopération sincère, en profondeur, et dans la durée entre la France et la Chine est une politique constante des deux gouvernements.
7. Le désir des entreprises françaises de se développer en Chine appelle des partenariats symétriques ouvrant aux entreprises chinoises un développement sur les marchés européens et mondiaux où les firmes françaises sont implantées de longue date
8. L'expérience ancienne de la diaspora chinoise en France prouve que les Chinois y sont très bien accueillis et appréciés, et que le développement de leurs activités y fait l'objet d'un consensus favorable.
9. La France est le meilleur tremplin pour se développer dans tous les pays de la Francophonie
10. Pour inventer la croissance verte, les génies français et chinois apportent les complémentarités requises

1. La France partage depuis plus de cinquante ans avec la Chine une conception globale de l'ordre international

Depuis cinquante ans, la France et la Chine ont établi leurs relations diplomatiques. Depuis lors, elles œuvrent conjointement, au sein du Conseil de Sécurité mais aussi en toutes autres circonstances avec la même conviction, à promouvoir la paix par le respect les uns des autres et la recherche des réciprocités fécondes.

Cette politique constante a graduellement aidé à un apaisement général des relations entre les peuples. Elle demeure une ressource capitale des progrès de la paix partout où elle reste menacée.

Son développement naturel est le progrès des relations directes et fraternelles entre les peuples, dont ce principe de bonne intelligence protège les activités et les échanges. Le tourisme mutuel en est de nos jours une des expressions les plus heureuses, car il favorise une connaissance directe les uns des autres, mais ce n'est encore qu'une manifestation superficielle, et en quelque sorte introductive.

Une coopération authentique entre des peuples passe par des intérêts croisés, des activités communes, des habitudes de fréquentation courantes. Rien ne tisse mieux ce genre de liens essentiels que l'activité industrielle, commerciale,

de services, menée ensemble. C'est Ikéa qui a rendu la Suède familière à tous les autres européens, c'est MacDonalds et Starbuck qui ont installé le style américain dans toutes les villes du monde, plus efficacement que tout le softpower et toute la puissance historique de l'Amérique. La France et la Chine pourront de même être dites en pleine harmonie le jour où des marques chinoises seront aussi familières aux Français que les plus courantes des marques françaises, et où réciproquement des marques françaises jouiront en Chine de la même faveur.

Si ancienne et si constante que soit l'amitié franco chinoise, on n'en est pas encore à ce stade de familiarité quotidienne. Or, il est de l'intérêt respectif des deux pays (mais aussi du monde entier auquel ils apportent par leur étroite entente un principe de relations pacifiques), de renforcer continument cette solidarité d'intérêts à tous les niveaux entre les deux sociétés, française et chinoise. C'est l'imbrication des intérêts entre la nation française et la nation allemande qui a une fois pour toutes rendu impossible la guerre entre eux, alors que celle-ci avait été durant un siècle leur principal régime de relations. De la même manière, c'est l'augmentation des rapports courants entre les sociétés chinoise et française qui consolidera le modèle d'entente pour la paix que proposent les deux pays au reste du monde.